

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Du 9 mars 2009**

**Présents** : Mme Françoise TOSTIVINT, Mme Annie DOUSSINT, Mrs Marcel DUBOIS et Daniel PRUNIER, Mmes Paule MASSON, Sylvie BROUILLARD et Maryse LAUMONIER, Mrs Sébastien DESBOURDES, Jean-Jacques CANAL, , Vivian DE BONA, Christian BOHER.

**Excusés** : Marc OUDET pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT  
Mr Marc LE BOT pouvoir à Mme Sylvie BROUILLARD

**Absents** : Mme Nathalie LEBRETON  
Mr Jean-Michel DUMAZERT

**Secrétaire de séance** : Mme Nathalie TEYSSEDOU

### **1) Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2009**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 13 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Lancement de la procédure de modification du POS**

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de permettre le lancement de la procédure de modification du POS. Cette modification précède la mise en place du PLU qui est une procédure plus longue à mettre en place.

Mme Annie DOUSSINT précise que plusieurs réunions ont eu lieu avec la DDE et notamment avec Madame PINSON.

Mme DOUSSINT expose les quelques points sur le POS qui posent problèmes actuellement et devant être modifiés. La modification prévoit l'uniformisation des zones UH (urbaines habitées), la limitation des divisions exagérées des grands bâtiments, modification de l'article 14 du POS relatif à la division de terrains, assortir le permis de lotir par un permis d'aménagement (raccordement, viabilisation, accès, etc...), modification de l'article 6 relatif à l'implantation des abris de jardin, la modification des pentes de toit des abris de jardin et des vérandas.

Mme DOUSSINT précise que la procédure du PLU devra être engagée.

Ces points ne changent pas les zonages mais uniquement les articles internes aux différents zonages.

Mme DOUSSINT précise également que cette délibération n'est pas obligatoire pour lancer la procédure mais qu'il est préférable de le faire dans un souci de transparence et de communication.

Une enquête publique doit également être ouverte avant le mois de mai 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le lancement de la procédure de modification du POS.

### **3) Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Mme le Maire précise à l'assemblée délibérante que le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ne pouvant être pourvu par aucun agent communal peut être supprimé.

Par ailleurs le comité technique paritaire a été saisi et a émis un avis favorable à la suppression de ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### **4) Tarif des repas du personnel communal**

Mme le Maire demande à l'assemblée d'accepter un vote des tarifs de cantine pour le personnel communal travaillant sur un poste à temps complet.

Le tarif actuel est fixé à 5 euros afin d'assainir une situation existante car environ 10 personnes déjeunaient gratuitement à la cantine. Mme le Maire demande une baisse à 2.50 euros et précise que le repas doit être emporté afin de ne pas créer de travail supplémentaire au personnel de la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le tarif de 2.50 euros pour le repas du personnel communal travaillant à temps complet.

#### **5) Tarif de la salle des fêtes**

Mme le Maire présente au conseil municipal l'augmentation des tarifs proposés pour la location de la salle des fêtes. En effet, les tarifs n'ont pas été revus depuis quelques années. La commission des Fêtes a revu les tarifs.

Il est proposé les tarifs suivants :

##### ***Salle :***

Demi-journée	100 € (durée maximum 8 heures)
Journée	200 € (de 9 h à 2 h du matin)
Week-end	300 € (du samedi 14 h au dimanche 20h)

##### ***Salle + Cuisine :***

Demi-journée	110 € (durée maximum 8 heures)
Journée	220 € (de 9 h à 2 h du matin)
Week-end	330 € (du samedi 14 h au dimanche 20 h)

La salle des fêtes sera louée aux associations : 200 € par soir-année.

La caution pour la fête des fêtes est également revue. Elle fixée à 600 € pour la salle et à 150 € pour la propreté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les nouveaux tarifs pour la location de la salle des fêtes et accepte les nouveaux tarifs pour les dépôts de caution.

#### **6) Demande de subvention d'Etat pour la mise en conformité des bâtiments accueillant le centre de loisir**

Mme le Maire précise que les travaux de mise en conformité des bâtiments accueillant les enfants du centre de loisirs doivent être faits.

La commission de sécurité est passée et a émis un avis défavorable à la poursuite de l'activité des bâtiments. La dernière commission de sécurité datait de 2005 et depuis aucun travaux n'avaient été faits.

Elle précise que devant l'urgence des travaux et au regard du coût, il est nécessaire de faire une demande de subvention exceptionnelle auprès de l'Etat et du Département.

Monsieur DESBOURDES demande quel coût est engendré par la rénovation. Actuellement, les frais engagés sont au-dessus des 7 000 euros. Monsieur PRUNIER précise qu'un devis est en attente afin d'isoler la chaudière du centre de loisir et pour l'installation de coups de poings à l'école maternelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à demander une subvention exceptionnelle auprès de l'Etat et du Département.

### **7) Modification des statuts du SIARCE**

Mme le Maire précise que le SIARCE a étendu ses compétences.

Mr Marcel DUBOIS, représentant de la commune auprès du SIARCE, expose que la modification des statuts du SIARCE est nécessaire. En effet, il est important de préciser et de simplifier les statuts actuels et il faut les adapter aux évolutions du droit.

Le SIARCE a également souhaité ouvrir le panel de leurs services.

Mr DUBOIS précise également que cette modification des statuts donne des compétences optionnelles et que les collectivités restent juges de pouvoir y faire appel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification des statuts du SIARCE.

### **8) Présentation du budget communal 2009 :**

A la demande de l'assemblée, la présentation est reportée à la prochaine séance.

### **9) Présentation du budget eau 2009 :**

A la demande de l'assemblée, la présentation est reportée à la prochaine séance.

### **10) Vote des taux d'imposition 2009 :**

A la demande de l'assemblée, le vote est reporté à la prochaine séance.

### **11) Engagement de la procédure pour sortir du SIMED**

Mme le Maire précise que le SIMED est un syndicat de musique du Val d'Essonne.

Elle informe l'assemblée que seuls 7 personnes boissillonnes bénéficient du SIMED mais que le coût reste élevé.

Mme DOUSSINT précise qu'il est très difficile d'accéder aux services du SIMED.

Mr BOHER précise également que les personnes intéressées sont inscrites sur liste d'attente et qu'il n'y a aucune réponse.

Mme DOUSSINT précise que les coûts pour les adhérents sont moins élevés mais qu'au niveau de l'intercommunalité un dispositif existe.

Mme le Maire propose d'entamer une procédure de sortie du syndicat et de se rapprocher des structures de proximité afin d'y adhérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le lancement de la procédure de sortie du SIMED et autorise Mme le Maire à signer tous les actes correspondants.

### **12) Questions diverses**

Mr PRUNIER demande ce qu'il en est des nuisances sonores sur la commune. Il est proposé d'étudier la législation et de prendre un arrêté. Le tapage diurne et nocturne est interdit.

Mme le Maire informe l'assemblée de la prise de deux arrêtés :

- l'un pour l'interdiction de dépôt sauvage des détritiques et d'ordures de toute nature en dehors des jours de ramassage et des déchetteries,
- l'autre portant interdiction des déjections canines sur le domaine public communal.

Mr DESBOURDES demande la pose d'une poubelle fixe à côté du cimetière le long du grillage.

Mr CANAL demande également la pose d'une poubelle au niveau du terrain de boules.

Mme le Maire évoque également la prochaine réunion du SIRCOM où les délégués de la commune doivent se rendre. Il sera présenté le débat d'orientation budgétaire. Elle précise que le SIRCOM va s'éteindre dans les prochains mois.

Mme le Maire précise que Madame BENICHOU, directrice générale des services de bibliothèque du Département est venue visiter les lieux avec 2 collaborateurs. Elle ne connaissait pas la bibliothèque de la commune. Elle a une mission de conseil. L'examen de la bibliothèque a démontré que la bibliothèque devait être ré-agencée afin d'optimiser l'espace. Mme BENICHOU a donné des conseils sur les futurs achats et également sur les abonnements. Mme BENICHOU a été étonnée de la fermeture de la bibliothèque en cas de congé ou de maladie. Mme BENICHOU nous propose de faire appel au bénévolat ou/et la formation d'un autre membre du personnel pour prendre le relais. L'emploi du temps des ouvertures sera revu, des animations seront mises en place.

Mme le Maire précise également que Mme DOUSSINT et Mr CANAL ont travaillé sur la conservation des archives et ont transféré quelques archives communales auprès des archives départementales.

***Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 22 H 00***

<b>SIGNATURES</b>	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mr Marcel DUBOIS	
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Daniel PRUNIER	
Mme Nathalie LEBRETON	Absente
Mr Christian BOHER	
Mme Sylvie BROUILLARD	
Mr Jean-Jacques CANAL	
Mr Vivian DE BONA	
Mr Sébastien DESBOURDES	
Mr Jean-Michel DUMAZERT	Absent
Mme Maryse LAUMONIER	
Mr Marc LE BOT	Pouvoir à Mme BROUILLARD
Mme Paule MASSON	
Mr Marc OUDET	Pouvoir à Mme TOSTIVINT